



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 08/04/2025

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Fatah LARAB - Meissa NGOM - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE - Ariana VALVIDIA

Excusés : MM. Christophe MPAGA - Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jerry TOUSSAINT.

Absent : M. Anthony PINTO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 28234212 APSM / ES SEIZIEME 3 seniors D3.A du 06/04/25

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe 3 de ES SEIZIEME.

La commission donne match perdu par forfait (1er forfait) à l'équipe 3 de l'ES Seizième et lui inflige une amende de 40 € (Cf. annexe financière)

Courriel de TROPS FC du 31/03/25 déclarant forfait général en seniors D4.A.

La commission entérine le forfait général de l'équipe de Trops déclaré dans les trois dernières journées de championnat et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière)

Match N° 28236226 POUCHET / ES PARIS D4.B du 06/04/25

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de l'ES PARIS

La commission donne match perdu par forfait (1er forfait) à l'équipe de l'ES Paris dans les trois dernières journées de championnat et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

CDM**Match N° 28235083 SERBIE AS / CHAMPIONNET D1 du 06/04/25**

Lecture de la FM et rapport de l'arbitre officiel match non joué au motif : Effectif insuffisant (7 joueurs présents SERBIE AS).

La commission donne match perdu par forfait (1er forfait) à l'équipe de Serbie AS et lui inflige une amende de 40 € (Cf. annexe financière)

Match 28235078 VASCO DE GAMA / MAYDAY D1 du 04/05/25

Courriel de VASCO DE GAMA du 08/04/25 demandant de jouer la rencontre le 27/04/25 en accord avec MAYDAY.

La commission donne son accord.

ANCIENS**Match N° 28236567 MINHOTOS / SPORTING CP 2 D2.A du 06/04/25**

Courriel du SPORTING CP du 04/04/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe du Sporting Club Paris.

Match N° 29611664 ESP PARIS 19 / PUC criterium anciens +45 ans du 06/04/25

Courriel du PUC du 04/04/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (2^{ème} forfait) de l'équipe du P.U.C.

LOISIR / ENTREPRISE**Match N° 53302209 BRETONS PARIS / 116-17 LE BRIO coupe 75 du 12/04/25**

Les deux équipes ont un match de championnat ligue le même jour.

La commission fixe la rencontre au 19/04/25 à 17H.

SENIORS FEMININES**Match N° 28247420 PARIS 15 AC 2 / US PARIS XI D1 du 12/04/24**

Courriel de US PARIS XI du 08/04/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (1er forfait) de l'équipe de Paris XI.

JEUNES**U 14****Match N° 28237664 ESP Paris 19. 3 / Petits Anges D2.B du 15/03/25**

Reprise du Dossier PV du 01/04/25 La commission entérine le score de 2/3 en faveur de l'équipe des Petits Anges ES et lui demande d'adresser la composition de son équipe au plus tard le mardi 8 avril à 12H sous peine de sanctions financières.

Voici la composition de l'équipe de l'ESPA :

- (1) ASSUNCAO ABEL
- (2) RENSON JOSEPH
- (3) DIANE CHEIKH
- (4) GUEYE IBRAHIMA
- (5) MATANLON FÉLIX (capitaine)

- (6) BERNARD VICTOR
- (7) MANSOUR RÉMI
- (9) LEOVEANU THOMAS
- (10) ZAYANI MOHAMMED
- (11) SENI ETHAN
- (12) TCHATCHOU SANDJON EMMANUEL
- (13) ESSI MATEO
- (14) OROCK EBAI
- (15) FILMONT VADIM

La commission en prend bonne note.

Match N° 28237675 ESP PARIS 19.3 / JAM D2.B du 05/04/25

Courriel de ESP PARIS 19 du 06/04/25 signalant un dysfonctionnement de la FMI et communique le score de la rencontre 3/0 en faveur de l'équipe 3 de l'ESP PARIS 19.

Ci-joint la composition de l'ESP PARIS 19

- 1) N° 9603542538 Idris Naoui
- 2) N° 2548583673 Saidj nahel
- 3) N° 9602555719 Remili Ilyes
- 4) N° 9602529262 Abed Adil
- 5) N° 2548565220 Yagoubi Zakaria
- 6) N° 2548435075 Ammar Ayoub
- 7) N° 9602555980 Yatabare Cheikh
- 8) N° 2548160186 Diallo Tidjane
- 9) N° 9604801623 Diaby: Abdoulaziz
- 10) N° 9602438157 Dif Rayan
- 11) N° 2548562523 Souare Moro
- 12) N° 2548252781 Bastani Ryles
- 13) N° 9604096203 Djaber Amine

Dirigeant :Educateur: Alan BOUTERFA n° 2388061933 et SAKHO Aboubacar n° 9603459495

Arbitre assistant : TOBOGO Christophe n°9603604035

La commission constate pour cette équipe de l'Esp. Paris 19 un deuxième dysfonctionnement de la FMI en moins d'un mois, si la situation se renouvelle d'ici la fin de saison il sera fait application de l'amende de 100 €. (Cf. PV du 18 et 25/02/25)

La commission demande un rapport à l'arbitre officiel du match via la CDA et au club de la JAM la composition de son équipe pour le mardi 15/04 à 12H au plus tard.

Match N° 28237958 MACCABI PARIS METROPOLE 2 / BON CONSEIL AS D4.A du 05/04/25

Lecture de la FMI et rapport de BON CONSEIL match arrêté à la 69° sur un score de 2/1 en faveur de MACCABI PARIS au motif : Le coach du bon conseil a décidé d'arrêter le match suite à des décisions d'arbitrage et a demandé à son équipe de quitter le terrain.

Rapport de l'arbitre bénévole de la rencontre.

Hors de la présence de M. BENGUIGUI, la commission rappelle au club de Bon Conseil, qui est coutumier du fait, que ses équipes ne peuvent pas abandonner en cours de rencontre sous prétexte que les décisions arbitrales ne leur conviennent pas.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Bon Conseil (-1pt, 0but) pour en donner le gain à l'équipe 2 du Maccabi Paris Métropole (3pts, 2 buts) suite à l'abandon de terrain.

De plus, La commission décide qu'il sera désigné un arbitre officiel sur le match n° 28237968 Paris 15 AC 4 / Bon Conseil du 17/05/25 à la charge du club de Bon Conseil. Transmet à la CDA pour désignation

Match N° 28249916 CHAMPIONNET 2 / TERNES PARIS OUEST D4.C du 12/04/25

Demande de report avec accord de Ternes Paris Ouest pour jouer la rencontre le 24/05/25 car déjà un match remis programmé le 12/04/25.

La commission rappelle que la dernière journée de Championnat est le 17/05/25 et qu'aucun report ne peut être autorisé après la dernière journée de championnat.

La commission fixe la rencontre au 26/04/25.

Match N° 53277843 PARIS 15 AC / PARIS 13 ATLETICO coupe 75 du 12/04/25

Courriel de LPIFF demandant de reporter la rencontre au motif match remis de Championnat U14 R1 concernant l'équipe de Paris 13 Atlético.

La commission fixe la rencontre au 26/04/25.

Match 53277844 ES PARIS XIII / ESP PARIS 19 coupe 75 du 12/04/25

L'équipe de l'Esp. Paris 19 a un match de championnat ligue remis le même jour.

La commission fixe la rencontre au 26/04/25. En ce qui concerne la demande du club recevant (ES Paris XIII) pour jouer le 10/05/25, la commission émet un avis favorable sous réserve d'obtenir l'accord du club de l'Esp. Paris 19.

U 15**Match N° 28237209 PUC 2 / ES PARISIENNE D1.A du 05/04/25**

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match non joué au motif : Absence de l'équipe de l'ES PARISIENNE.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de l'ES Parisienne dans les trois dernières journées de championnat et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

Le club de l'Es Parisienne est informé que les frais de déplacement de l'arbitre officiel d'un montant de 48.50 € seront débités sur le compte club afin que le district transmette la somme à l'arbitre.

Match N° 28237206 MACCABI PARIS METROPOLE / PARIS EST SOLITAIRE D1.A du 05/04/25

Lecture de la FMI match non joué au motif : Aucun dirigeant majeur présent à l'heure du coup d'envoi, les joueurs étant arrivés par leur propre moyen. Rapport des deux clubs.

Hors de la présence de M. BENGUIGUI, la commission donne match perdu par erreur administrative à l'équipe de Paris Est Solitaire en application de l'article 40.2 du RSG 75 (Opt, Obut) pour en reporter le gain à l'équipe du Maccabi Paris Métropole (3pts-3buts) et lui inflige une amende de 25 € pour absence totale de dirigeant (Cf. annexe financière)

U 16**Match N° 28238327 AF PARIS 18 / PARIS 15 AC D1 du 06/04/25**

Lecture du rapport de l'arbitre match arrêté à la 70^e sur un score de 0/3 en faveur de PARIS 15 AC au motif : Intervention extérieure en cours de jeu, entrée sur le terrain du dirigeant des Enfants Goutte d'Or M. Koffy KOUSSOU. Rapport de l'AF Paris 18 expliquant le changement de terrain et le défaut d'information sur l'AOT obtenue. Rapport de Paris 15 AC.

Hors de la présence de MM. NGOM et RIVALS, la commission décide match à rejouer le 04/05/25 avec 3 arbitres officiels à la charge de l'AF Paris 18 et transmet à la commission de discipline pour l'attitude inacceptable du dirigeant des Enfants Goutte d'Or.

Match N° 28238405 CA PARIS 14 / NICOLAITE CHAILLOT D2.A du 13/04/25

Demande de report au 11/05/25 au motif au motif : Manque d'effectif pendant les vacances scolaires.

Hors de la présence de MM. BENGUIGUI, NGOM et RIVALS, la commission ne peut retenir le motif invoqué comme valable et maintient la rencontre à la date prévue.

Match N° 29165700 PARIS 13 ATLETICO 5 / BON CONSEIL AS D3.B du 30/03/25

Reprise du Dossier PV du 01/04/25 Lecture du rapport de BON CONSEIL match arrêté à la 75^e au motif : Tricherie au niveau de l'arbitrage. *La commission demande à Paris 13 Atlético la transmission de la FMI (1^{er} appel) accompagnée d'un rapport circonstancié.*

Lecture de la feuille de match et du rapport de PARIS 13 ATLETICO

La commission rappelle au club de Bon Conseil, qui est coutumier du fait, que ses équipes ne peuvent pas abandonner en cours de rencontre sous prétexte que les décisions arbitrales ne leur conviennent pas.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Bon Conseil (-1pt, Obut) pour en donner le gain à l'équipe 5 du Paris 13 Atlético (3pts, 4 buts) suite à l'abandon de terrain.

De plus, La commission décide qu'il sera désigné un arbitre officiel sur le match n° 29165708 JS Paris 10 / Bon Conseil AS du 18/05/25 à la charge du club de Bon Conseil. Transmet à la CDA pour désignation

Match N° 29165822 ESP PARIS 19.3 / PITRAY OLIER 3 D3.C du 06/04/25

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre, match arrêté à la 62° sur un score de 0/6 en faveur de PITRAY OLIER au motif : Effectif insuffisant pour finir la rencontre après la sortie de 2 joueurs blessés de l'ESP PARIS 19.

La commission donne match perdu par pénalité (-1pt, 0but) à l'équipe 3 de l'Esp. Paris 19 pour en reporter le gain à l'équipe 3 de Pitray Olier (3pts, 6buts)

Match N° 29165813 PARIS SPORT CULTURE / ESP PARIS 19.3 D3.C DU 18/05/25

Courriel de ESP PARIS 19 du 05/04/25 déclarant forfait pour le dernier match de championnat.

La commission entérine le 2^{ème} forfait avisé dans les trois dernières journées de championnat de l'équipe 3 de l'Esp. Paris 19 et lui inflige une amende de 120 € (Cf. annexe financière)

Match N° 53277871 ES SEIZIEME 2 / PUC 2 coupe Amitié 75 du 27/04/25

Demande de report sur footclub au 04/05/25 au motif : Vacances scolaires et stade de l'hippodrome d'Auteuil fermé.

La commission ne peut retenir le motif invoqué comme valable et maintien la rencontre à la date prévue. La commission demande à l'ES Seizième de fournir un terrain de repli pour le mardi 15/04/25 à 12H si la DJS ferme le terrain le lendemain des courses hippiques du 26/04/25. Dans le cas contraire il y aura inversion de la rencontre.

U 18**Match N° 28238629 ES SEZIEME / PARIS SPORT CULTURE D1 du 06/04/25**

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match arrêté à la 45° sur un score de 6/0 en faveur de l'ES SEZIEME au motif : Effectif insuffisant pour finir la rencontre après la sortie d'un joueur sur blessure pour l'équipe de Paris Sport Culture. (L'équipe a débuté le match avec 8 joueurs)

La commission donne match perdu par pénalité (-1pt, 0but) à l'équipe de Paris Sport Culture pour en reporter le gain à l'équipe de l'ES Seizième (3pts, 6buts)

Match N° 28239011 PARIS SC / CHAMPIONNET 2 D3.B du 23/03/25

Reprise du Dossier PV du 01/04/25 – Rapport de Paris Sport Culture.

La commission en prend bonne note.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait par application de l'article 44.2 du RSG district 75.

1^{er} appel :

28247893 PARIS SC 2 / US PARIS XI seniors D4.A du 06/04/25

28237957 ES PARISIENNE 2 / PETITS ANGES 3 U14 D4.A du 05/04/25

2^{ème} et dernier appel

28246671 ES SEIZIEME.3 / NICOLAITE CHAILLOT 2 U14D3.A

FORFAITS GENERAUX**SENIORS D4**

AS BON CONSEIL (PV du 24/09/24)

TROPS FC 2 (PV du 24/09/24)

PETITS ANGES 2 (PV du 26/11/24)

OP XV (PV du 17/12/24)

VIKING 2 (PV du 11/02/25)

JUNIOR ACADEMIE FC (PV du 11/03/25)

TROPS FC (PV du 08/04/25)

U16 D3

MINIS MAXIS (PV du 01/10/24)

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 01/10/24)

PARIS EST SOLITAIRE 2 (PV du 08/10/24)

RACING CLUB 18 (PV du 11/02/25)

TROPS (PV du 17/12/24)

SENIORS F D1

ENTENTE FEMININ PARIS XIII (PV du 29/10/24)

P.U.C. 3 (PV du 28/01/25)

ANCIENS D2

HAJDUK VELJKO (PV du 12/11/25 déclassement discipline)

PETITS ANGES 2 (PV du 21/01/25)

U18 D3

PARIS 13 ES 2 (PV du 17/09/24)

ESC XV (PV du 01/10/24)

ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)

JAM (PV du 11/03/25)

PSC 2 (PV du 01/04/25)

U16 D2

CAMILLIENNE 2 (PV du 01/10/24)

CDM

RACING CLUB 18 (PV du 25/03/25)

U15 D1

SALESIENNE (PV du 17/09/24)

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 11/02/25)

PARIS 19 ANTILLAIS 5PV du 11/02/25)

U14 D3

MONTMARTRE OL (PV du 17/09/24)

U14 D4

CFFP 2 (PV du 01/10/24)

ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)

RACING CLUB 18 (PV du 15/10/24)

ESC XV (PV du 12/11/24)

AS BON CONSEIL 3 (PV du 10/12/24)

J A PARIS (PV du 18/03/25)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES**RAPPEL**

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission. La commission précise donc qu'en jeune (U14 à U18) l'arbitre central est à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants sont à la charge des deux clubs.

Coupe 75 SENIORS

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe SENIORS Amitié

Finaliste Enfants Goutte d'Or 2 – ES Parisienne 2

Coupe CDM

Finaliste Paris 13 Atlético – Paris US Suisse

Coupe séniors Féminines

1/2 de finale le 12/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe Anciens

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U 20

Finaliste P.U.C. et l'autre 1/2 de finale le 27/04/25 – Paris 13 Atlético / Couronnes OFC

Coupe U18

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage effectué le 01/04/25

Coupe U17

Finaliste Paris 13 Atlético 2 – Paris FC 2

Coupe U16

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U16 amitié

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U15

1/2 de finale le 12/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U14

1/2 de finale le 12/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U14 amitié

VAINQUEUR : P.U.C. 2

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/2 de finale le 12/04/25 – tirage effectué le 18/03/25